

	FORMULAIRE LICENCES - DEMANDE DE PROROGATION PAR COURRIER, FAX OU MAIL D'UNE QUALIFICATION DE CLASSE AVION SEP OU TMG (LICENCE PPL OU TT) PAR EXPERIENCE -	Page 1 sur 2
---	---	--------------

Nom (de jeune fille suivi du nom d'épouse pour les femmes mariées)			
Prénom(s)		Date de naissance	
Lieu de naissance		Pays de naissance	
Adresse	Rue		
	Code postal		Commune
	Pays		
Téléphone (s)	☎ :		☎ :
Télécopie			
Courriel			

Type et numéro de la licence :	
Date de délivrance de cette licence :	
Qualification de classe pour laquelle la prorogation est souhaitée :	

Pièces à joindre obligatoirement pour compléter le dossier :

- La copie de votre licence FCL ou la copie du dernier triptyque attaché à votre licence française nationale (TT, PP, PL).
- La copie des pages du carnet de vol faisant apparaître tous les vols des 12 derniers mois ainsi que , éventuellement, le vol effectué avec un instructeur avion FI(A) qui aura signé le carnet de vol et indiqué ses références.
Remarque : le vol avec un FI(A) peut être remplacé par un test portant sur une autre qualification de classe, de type ou de vol aux instruments; dans ce cas, joindre la copie du test.

**- DEMANDE DE PROROGATION PAR COURRIER, FAX OU MAIL D'UNE QUALIFICATION DE
CLASSE AVION SEP OU TMG (LICENCE PPL OU TT) PAR EXPERIENCE -**

☛ **La dernière page du carnet de vol devra être arrêtée de la façon suivante* :**

Carnet de vol arrêté le XX/XX/XX	} Depuis le début
Total général des heures de vol : X heures	
Total commandant de bord : X heures	

Dans les douze mois précédant la fin de validité de la qualification de classe (NB) :

Total des heures de vol : X heures
Total commandant de bord : X heures
Nombre d'atterrissages et de décollages :
Vol d'une heure avec un FI : *nom ; prénom ; date XX/XX/XX*

Certifié exact sur l'honneur

SIGNATURE

NB : La qualification expirant en fin de mois, **le dernier mois de validité est compté dans les 12 mois.**

Par exemple, si votre classe SEP expire le 31 octobre, l'expérience doit avoir été acquise depuis le 1^{er} novembre de l'année précédente.

Référence réglementaire : § FCL 1.245 c ii de l'arrêté du 29 mars 1999 modifié.

Information : D'après les dispositions de l'article 441-1 du Code Pénal, toute fausse déclaration entraînera le retrait de la prorogation et, éventuellement, des poursuites disciplinaires et/ou pénales.

DATE : __/__/____

SIGNATURE :

Ce document accompagné de l'ensemble des documents cités ci-dessus sont à faire parvenir au service des licences de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile interrégionale (DSAC/IR) dont vous relevez par courrier, mail ou FAX. (La liste des DSAC/IR et leur coordonnées sont disponibles sur le site Internet de la DGAC : <http://www.aviation-civile.gouv.fr>)